



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL
Commission Régionale d'Arbitrage

CRA - 2022 - PV N°5, du vendredi 24 juin 2022

Présents : AHMADA Mohamed Tostao -- CHAMSSIDINE Moussoulouhou -- BACAR Chamssane - BACO Djouhayriati - M'PELEKE Wilidane - ALI Aboubacar --- BOINA Abidi Zouhaïri - ALI Fatihou - SAID Mouigni

Absents excusés :- ABDALLAH Mohamadi -- ASSANI Faïsoili - ABDOU Fouad - MADI Hadhurami - BROSSIER Hervé - AHAMADA Ibrahima - MADI Issmaila Ahamed - BAMCOLO Nassouiffdine

L'ordre du jour :

- LES AFFAIRES COURANTES
- DIVERS

I / LES AFFAIRES COURANTES

*** Affaire : TILT - OI DF # EMCA du vendredi 17 juin 2022**

Les arbitres : SAINDOU Anrchidine « C », Djaé TADJIDINE « A.1 », MDALLAH Anli « A. 2 »

L'équipe de TILT-OI DF pose une réclamation contre l'arbitre central...
Il s'agit des faits de jeu qui restent à l'appréciation de l'arbitre.

- Vu, le courrier du club de TILT - OI DF relatif à sa réclamation contre l'arbitre central.

La CRA décide :

Les arbitres et les dirigeants de l'équipe TILT-OI DF sont convoqués à la prochaine réunion CRA pour avoir une clarté sur ces faits reprochés au collègue.

*** Affaire : Tsararano # US Bandré, du samedi 18 juin 2022**

Les arbitres : SAINDOU Anrchidine « C », ANLI MADI Ansuftine « A.1 », OUSSINI Houzali « A. 2 »

La rencontre a été arrêtée par l'arbitre central car il a été agressé à la mi-temps par un spectateur local. A ce moment, le score était de 1 à zéro pour l'équipe visiteur d'US Bandré.
D'autre part, un collègue arbitre d'US Tsararano « ABDOU Djamal » a mis ses collègues du jour en difficulté. Par ses gestes et ses propos, les choses se sont envenimées dans le terrain et sur le banc.
Le Secrétaire du club d'US Tsararano pose une réclamation et contestation sur certains faits dans leurs matchs...

Les arbitres central et l'assistant 2 étaient présents à cette commission. Ils ont expliqué les faits.

- Après avoir entendu les deux arbitres de la rencontre,
- Vu, la lettre du club recevant d'US Tsararano,

La CRA décide :

Le dossier est à transférer à la Commission Régionale de Discipline. La CRA souhaite la radiation de l'arbitre « ABDOU Djamal » qui a mis en difficulté ses collègues et a encouragé son club à rendre les conditions du jeu difficile.



*** Affaire : USCP Antéou # AS Jumeaux du 18 juin 2022**

Les arbitres : NASSUR Ahmed « C », NASSUR Houday « A.1 », SAID Antoini « A.2 »

Le capitaine d'USCP Antéou pose une réserve technique contre l'arbitre central au cours du match.

Motif : « *l'arbitre a sifflé une faute sans avertir le joueur fautif.* »

La réserve technique est bien confirmée par le Club d'USCP Antéou, le 20 juin 2022.

L'arbitre central et son assistant 1 étaient présents à cette commission. Ils ont bien expliqué les faits.

- Vu, la feuille du match
- Vu, les rapports des arbitres (central et assistants),
- Après, avoir entendu les arbitres de cette rencontre,

La CRA décide :

La réserve est recevable mais non fondée. Il s'agit ici d'un fait de jeu. La décision de l'arbitre est conforme aux lois du jeu. Donc, le résultat sur le terrain est acquis.

NB : Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la date de 1^{ère} publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2022.

II / DIVERS

Les situations des collègues arbitres :

- **NASSUR Ahmed « R1 - AS Rosador »**

La CRA accuse réception de son courrier daté du 22 juin 2022 relatif à sa décision de **conserver sa licence d'arbitre pour le club d'AS Rosador**. Par la même occasion, il décide de suspendre sa licence de joueur à FCO Tsingoni.

La CRA décide :

La CRA donne « **avis favorable** » à cette demande.

- **SAID Adenine « STG - Maharavou Sport »**

La CRA accuse réception de son courrier daté du 21 juin 2022 relatif à sa demande de démission au Club de Maharavou sport. Il souhaite s'engager pour le club d'USCEP Antéou de Poroani cette saison 2022.

La CRA décide :

La CRA donne « **avis favorable** » à cette demande.



- **MBODJI Mamadou « STG - TCO Mamoudzou »**

Ce collègue est convoqué pour expliquer les raisons de ses absences aux matchs les samedis. Il s'excuse et il demande à la CRA de lui permettre de jouer les samedis pour son équipe de TCO Mamoudzou qui a grandement besoin de ses services comme joueur. Il accepte de répondre à ses convocations du dimanche sans problème.

La CRA décide :

Ce collègue arbitre « MBODJI Mamadou » doit rédiger un courrier officiel et l'adresser à la CRA afin de valider sa demande.

- **MOUSSA Daniel « STG - AS Rosador et joueur à FMJ Vahiné »**

Ce collègue est convoqué pour exprimer son choix à s'engager pour un seul club. Il ne peut pas avoir deux licences dans deux clubs différents.

Ce jour, MOUSSA Daniel souhaite être licencié pour le seul club d'AS Rosador.

La CRA décide :

Ce collègue arbitre « MOUSSA Daniel » doit rédiger un courrier officiel et l'adresser à la CRA afin de valider son choix.

La promotion des arbitres ci-dessous :

* Arbitre Régional 1 « R1 »

- MALIDE Zaher
- SAID Assane Said
- CHADHOULI OUSSENI Radjabou
- BACAR Ismael

* Arbitre Régional 2 « R2 »

- M'SSA Abderemane Kolo
- AHMED Al-Hazal
- ATHOUMANI Yousri
- ALI BOTO Rachad
- **MOUSSA Céline**
- **BACAR Chamssane**
- **AHAMADI Nairouze**
- NASSUR Houday
- AHAMADA Mohamed
- MADI Rakibou
- SAID Ihioine
- SAID Mchindra



A CONVOQUER : Ces personnes sont à convoquer à la prochaine Réunion de la CRA.

° **HARITHI EI-Hassane** (Arbitre R2 - Jumeaux / Joueur Tsararano)

Motif : « Licence Arbitre R2 à AS Jumeaux et Licence joueur à US Tsararano ».

° **OUSSENI Moustadel** (Arbitre R1 - AJ M'Tsahara)

Motif : « Publication des désignations hors groupe interne des arbitres »

° **ABEINE Abdoul-Karim Ben (Arbitre R1 / Dirigeant - Shingabwé)**

Motif : « Intégration à la CRA , proposée par le Comité Directeur... »

° **OUSSENI Djamel (Arbitre R1 - USCP Antéou)**

Motif : « Entretien pour intégrer le groupe d'Arbitre Elite Régional »

° **SAINDOU Ahamadi (Arbitre R3 - ASC Wahadi)**

Motif : « Tenir des propos injurieux, d'insultes aux collègues arbitres et à la CRA , lors de la rencontre (USCP Antéou # AS Jumeaux) du samedi 18 juin 2022 à Poroani ».

=====Pour informations =====

NB : La CRA a publié « **un canevas** » du rapport d'arbitre il y a trois semaines, en plus maintenant, la saisie des rapports est disponible sur le compte FFF. Les collègues arbitres doivent enregistrer en PDF leur rapport puis les envoyer aux adresses mails ci-dessous :

° La Ligue : ligue@mayotte.fff.fr

° Secrétariat Arbitrage : rsouffou@mayotte.fff.fr

° PDT de la CRA : tostao@mamoudzou.yt

° Responsable Rapports à la CRA : nassouiffdine.bamcolo@gmail.com

° DGS à la Ligue : atimba@mayotte.fff.fr

La séance est levée à 15h30 minutes

Le Président de CRA
AHMADA Mohamed Tostao.

Le Secrétaire Général
ABDALLAH Mohamadi